



Correspondant : Catherine NGUYEN
Ligne directe : 01 82 73 25 04
Courriel : c.nguyen@certibat.fr

BTP CFA ILE DE FRANCE
Monsieur Franck DESLOGES
10, rue du Débarcadère
75017 Paris

Réf. : CN/2021/06/QUALIOPI

Colombes, le mardi 01 Juin 2021

Objet : Notification d'audit initial QUALIOPI

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de certification QUALIOPI et nous sommes heureux de vous informer des éléments de planification de votre audit.

Afin de faciliter nos différents contacts, Madame Catherine NGUYEN est à votre écoute tout au long du processus de certification et de suivi de votre système qualité, n'hésitez pas à la contacter, ses coordonnées vous sont précisées en en-tête.

Les conditions de réalisation de votre audit sont les suivantes :

REVUE DE CONTRAT

| Site(s) audité(s) | Prestation(s) auditée(s) | Date(s) souhaitée(s) d'audit |
|---|---|------------------------------|
| <u>Etablissement principal</u> : 10, rue du Débarcadère 75017 PARIS <u>Etablissement secondaire 1</u> : 8, Rue de Bel Air 77440 OCQUERRE <u>Etablissement secondaire 2</u> : 18 Bis, rue Ferdinand Buisson 95120 ERMONT <u>Etablissement secondaire 3</u> : 5, Rue de la Desserte Industrielle 91220 BRETIGNY SUR ORGE | - Actions de formation - Actions de formation par apprentissage | Du 27 au 29 Septembre 2021 |





EQUIPE D'AUDIT

Compte tenu du contexte professionnel et des caractéristiques de votre organisme, nous vous proposons l'équipe d'audit suivante :

Auditeur : Monsieur Jean-Michel POTIER (ADMIRANCE SAS)

Adresse postale : 20, rue Hoche – 78350 JOUY EN JOSAS

Tél. : 06 30 10 15 22

E-mail : admirance@free.fr

L'équipe d'audit aura pour mission de déterminer si votre système qualité satisfait aux dispositions pré-établies, de vérifier si celles-ci sont mises en œuvre de façon efficace et aptes à atteindre les objectifs.

Conformément aux règles de Certification, Vous avez la possibilité de récuser l'équipe d'audit en cas de lien passé ou actuel, personnel ou professionnel avec l'auditeur et qui pourrait induire un risque de conflit d'intérêt. Nous vous demandons de formuler votre récusation par écrit dans le jour franc suivant la réception de cette notification.

En cas de désaccord, CERTIBAT reste seul décisionnaire de la composition de l'équipe d'audit.

Le programme d'audit vous sera adressé par **Monsieur Jean-Michel POTIER**.

CONDITIONS FINANCIERES

Nous vous rappelons que les conditions financières relatives à cet audit sont celles énoncées dans le contrat signé le 24 Février 2020.

Le nombre de jours de vacation sera de **3 jours (durée aménagée)**, pour un montant de 2850€ HT.

Les frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe d'audit vous seront facturés suivant les dépenses réelles et dans la limite des frais imposés à l'auditeur.

Toute action complémentaire éventuelle décidée par le Comité (audit ou vérification documentaire) sera facturée au tarif journalier en vigueur.

Enfin, nous vous rappelons que des voies de recours internes à QUALIBAT sont à votre disposition pour vous permettre d'exprimer vos désaccords motivés concernant les constatations des auditeurs.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Abel VIGNON
Responsable des certifications

Informations particulières :

8 établissements (dont l'établissement principal) ; CA = 24 108 846€

L'audit initial pourrait être réalisé à distance, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Dans ce cas, l'audit de surveillance devra être réalisé sur site et les vérifications relatives à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication devront être vérifiées en amont.

* Compte tenu de la durée aménagée appliquée, l'audit ne concerne alors que certains indicateurs précisés dans le guide de lecture du référentiel national qualité. Les éventuelles non-conformités porteront uniquement sur les indicateurs concernés par l'audit aménagé. Les autres indicateurs feront l'objet d'observation en cas de non-conformité aux exigences.

